

L'INSTRUCTION PUBLIQUE EN POLOGNE

A l'heure où les journaux viennent de célébrer, à l'occasion des manœuvres de Volhynie, l'effort militaire de la Pologne, il n'est pas sans intérêt de faire connaître ce que ce pays a fait également pour son instruction et son éducation. Une brochure, récemment éditée par le ministre de l'Instruction publique de Varsovie, nous le permet fort à propos.

Trois régimes scolaires, conditionnés par trois systèmes politiques, existaient en Pologne avant la Grande Guerre. Dans les écoles publiques et privées de la Pologne autrichienne, l'enseignement était donné, à tous les degrés, en polonais par des professeurs polonais. Un « conseil scolaire régional », dépendant du gouvernement central, réglait les questions d'instruction publique. A l'opposé de ce régime assez libéral, la province prussienne était la proie de la plus intransigeante germanisation : aucune école polonaise ! N'exigea-t-on pas, en 1907, que les enfants de six ans connussent déjà l'allemand à leur entrée à l'école primaire ? Dans la Pologne russe, il faut distinguer l'ancien Royaume du Congrès des anciennes provinces orientales de la République polonaise. Dans le premier, sous la pression populaire et en présence de l'effervescence révolutionnaire, un oukase impérial (octobre 1905) autorisa l'enseignement en polonais dans les seules écoles privées. Les droits et privilèges des écoles de l'Etat leur étaient du reste refusés. Malgré cette défaveur, l'activité de ces écoles privées dans la période d'avant-guerre constitue une des pages les plus honorables de l'histoire de l'instruction nationale en Polo-

gne (1). Dans les Marches de l'Est, au contraire, aucune école polonaise, ni publique, ni privée, n'est tolérée. En somme et en dépit de certaines concessions arrachées par l'opinion, on s'efforce, comme dans la Pologne allemande, de tuer le sentiment national. On « russifie » autant qu'on le peut.

Pendant la Grande Guerre, lorsque les Allemands et les Autrichiens envahirent la Russie, les écoles russes du Royaume du Congrès disparurent. Des écoles polonaises s'y substituèrent avec rapidité. L'enseignement primaire fit des progrès (1914 : 5.855 écoles avec 406.096 enfants ; 1917 : 8.883 écoles avec 721.590 enfants). Le 15 novembre 1915 eut lieu l'ouverture de l'Université et de l'École polytechnique de Varsovie. Le public se donnait, spontanément, à la cause de l'éducation nationale. Les Autrichiens et les Allemands ne modifièrent pas, durant la guerre, leur politique scolaire. Dans la Pologne autrichienne, les écoles furent dévastées par les opérations militaires et les déplacements de la ligne de feu.

On peut mesurer par ce qui précède la difficulté et la complexité de la tâche qui incombait au ministère de l'Instruction publique de la Pologne restaurée et unifiée. Il lui fallait établir un système d'enseignement uniforme et national. Il lui fallait prescrire les méthodes les plus en rapport avec les exigences, les besoins de l'âme du pays polonais et les résultats les plus certains des recherches pédagogiques. Si tout n'est pas aujourd'hui parfait, si beaucoup de traces des régimes abolis en 1918 sont encore très visibles, il n'en est pas moins vrai qu'un gros effort a été fourni et que des résultats importants ont été obtenus. L'examen rapide de la situation des divers ordres d'enseignement nous permet de le montrer.

(1) Les certificats délivrés par les écoles privées polonaises ne conféraient pas le droit d'entrer à l'Université et à l'École polytechnique russes, mais ils donnaient accès aux hautes écoles en Autriche, en France, en Belgique, en Suisse, en Italie. De nombreuses colonies d'étudiants polonais à l'étranger se formèrent alors.

§

La Pologne est, actuellement, divisée en onze circonscriptions scolaires. Ce nombre sera augmenté. Chaque circonscription est administrée par un Curateur nommé par le Président de la République. Les Curateurs ont sous leurs ordres les inspecteurs des écoles primaires de chaque district. Les écoles secondaires relèvent directement des Curateurs. A la tête de l'enseignement public est le ministre des Cultes et de l'Instruction publique.

1° Enseignement primaire

a) OBLIGATION, FRÉQUENTATION SCOLAIRE. — Avant la Grande Guerre, l'obligation existait en Pologne prussienne (huit années) et en Pologne autrichienne (six ans, sept dans les villes). Elle continue, naturellement, à y être appliquée. Mais cette obligation n'existait pas en Pologne russe où habite, précisément, plus de la moitié de la population polonaise. Dès février 1919, le principe de l'obligation, depuis sept jusqu'à quatorze ans, fut adopté pour l'ancienne Pologne russe. Il a commencé à entrer en vigueur en 1923-24. Il ne touche donc, pour l'instant, que les élèves des deux plus jeunes contingents.

Ecoles primaires dans l'ancien Royaume du Congrès.

Années scolaires	1910-11	1920-21	1921-22	1922-23	1923-24
Nombre des enfants	370 576	1.141.900	1.202.997	1.239 442	1.345.580
o/o	100	308,1	324,6	334,5	363,1

Dans les Marches de l'Est, l'obligation scolaire ne fonctionne pas encore. Elle y sera, progressivement, introduite. Malgré cette lacune, les progrès de l'enseignement primaire sont indéniables.

ANNÉE SCOLAIRE	1921-22	1922-23	1923-24
Elèves.....	3.197.000	3.208.352	3.248.000
Maitres.....	57.158	62.003	
Ecoles.....	27.414	27.384	

La proportion des élèves des écoles primaires, par rapport au nombre total des enfants d'âge scolaire, s'exprime comme il suit : 1921-22 : 62,3 0/0 ; 1922-23 : 65,1 0/0 ; 1923 24 : 71,1 0/0. Il n'y a relativement que peu d'écoles primaires privées. En 1922-23 on comptait :

1922-23	PUBLIQUES	PRIVÉES	TOTAL
Eco'es	26.653	731	27.384
Maitres.....	59.111	2 892	62.003
Elèves.....	3.132.074	76.278	3 208.352

La langue de l'enseignement était en 1922-23 : dans 22.347 écoles, le polonais ; dans 1.217, l'allemand ; dans 332, le polonais et l'allemand ; dans 3.025, le ruthène ; dans 89, le polonais et le ruthène ; dans 32, le blanc-ruthène ; dans 11, le russe ; dans 39, le tchèque ; dans 3, le polonais et le tchèque ; dans 92, le lithuanien ; dans 1 le polonais et le lithuanien ; dans 113 le yiddisch ; dans 3, le polonais et le yiddisch ; dans 71, la langue hébraïque ; dans 3, le polonais et l'hébraïque ; dans 6, le yiddisch.

b) ORGANISATION, ENSEIGNEMENT. — Suivant le nombre des élèves qui les fréquentent, les écoles sont rangées en sept degrés. Les écoles à sept classes (écoles du septième degré) ont le programme le plus complet. Les matières qu'il comprend et leur répartition sont indiquées dans le tableau suivant :

CLASSES	I	II	III	IV	V	VI	VII
Religion.....	2	2	2	2	2	2	2
Polonais.....	18/2 (1)	8	6	5	4	4	4
Langue étrangère.....	—	—	—	—	4	3	3
Arithmétique et géométrie.	6/2	4	4	4	4	4	4
Histoire naturelle.....	—	—	2	3	2	3	4
Géographie.....	—	—	2	2	2	2	4
Histoire.....	—	—	2	2	2	2	—
Dessin.....	2/2	2	2	2	2	2	2
Ouvrages.....	4/2	3	3	4	4	4	4
Chant.....	2/2	2	2	2	2	2	1
Jeux et gymnastique.....	6/2	6/2	6/2	4/2	4/2	4/2	4/2
Ouvrages féminins.....	—	—	2	2	2	2	2

(1) C'est-à-dire 18 « demi-heures » scolaires.

c) FORMATION DES MAÎTRES (1). — Dès que fut reconstitué l'Etat polonais indépendant, on créa, sur tout le territoire de la nouvelle République, des *séminaires* d'instituteurs (cinq années d'études). Il est exigé des candidats à ces écoles une préparation qui embrasse le programme de l'école primaire à sept classes. Des *Cours annuels d'instituteurs* existent aussi pour les candidats qui ont fait toutes les classes d'une école secondaire.

	en 1918	en 1920/21	en 1923/24
Nombre des séminaires publics :			
de jeunes hommes.....		62	69
de jeunes filles.....		25	35
temporairement mixtes.		3	12
Total :	24	90	116
Nombre des séminaires privés :			
de jeunes hommes.....		4	4
de jeunes filles.....		50	56
temporairement mixtes.		3	6
Total :	49	57	66
Nombre des Cours d'instituteurs :		2	4
Nombre des élèves dans les Cours et séminaires :			
de jeunes hommes.....		9.956	13.216
de jeunes filles.....		10.085	16.656
Total :		20.041	29.872

Des *Cours supérieurs d'instituteurs* d'une année existent pour les maîtres qui ont, avec de sérieuses capacités, les brevets exigés et au moins deux ans de pratique de l'enseignement. Ils peuvent s'y spécialiser dans une branche d'études. Ils ont la priorité dans les nominations aux écoles primaires de six et sept classes. Les instituteurs remarquables sont à même de poursuivre encore leurs études durant deux ans à l'*Institut public d'instituteurs* de Varsovie. Il les prépare aux postes de direction de l'enseignement primaire.

(1) Cf. aussi dans le tome LXXXIV de la *Revue Pédagogique* (Delagrave, Paris), p. 198, l'article de M^{lle} Maucourant : « Ecoles normales de Pologne ».

2° Enseignement secondaire

a) FRÉQUENTATION, ORGANISATION. — L'organisation de l'enseignement secondaire polonais date de 1919. On peut l'esquisser ainsi : l'école secondaire, le « gymnase », a huit classes. A la classe inférieure (la 1^{re}) sont admis les enfants de neuf ans et demi à douze ans. Les trois classes inférieures (1^{re}, 2^e, 3^e) forment le « gymnase inférieur ». Il correspond aux classes supérieures de l'école primaire. Les cinq autres classes, dites « gymnase supérieur », sont divisées en sections : mathématiques et sciences naturelles, — humanités (avec le latin), — classique (avec le latin et le grec). Dans une des écoles de l'Etat a été encore réalisé le type néo-humaniste (sans les langues classiques) à titre d'essai.

	1922/23	1923/24
Nombre des écoles secondaires publiques :		
de garçons.....	183	186
de filles.....	36	35
de coéducation.....	42	45
	261	266

Les écoles publiques ont été fréquentées pendant l'année scolaire 1922/23 par 82.678 garçons et 19.877 filles, soit au total 102.555 élèves ; pendant l'année scolaire 1923/24 par 87.827 garçons et 21.785 filles, soit 109.612 élèves. Pendant l'année scolaire 1923/24, le type « humanités » était le plus nombreux (dans 55-60 o/o des écoles) ; venait ensuite le type mathématiques-sciences naturelles.

Les écoles privées (large acception du mot) forment la majorité des écoles secondaires. Elles sont entretenues par les Diétines (conseils des districts) et les villes, les unions communales, diverses Sociétés.

	1922/23	1923/24
Nombre des écoles secondaires privées :		
de garçons.....	118	113
de filles.....	219	218
de coéducation.....	189	167
	526	498

En 1922/23 : 55.689 garçons et 72.901 filles fréquentèrent ces écoles (128.590 élèves). En 1923/24 : 48.800 garçons et 63.400 filles (112.200 élèves).

Sans être obligées de se conformer aux programmes officiels, les écoles privées se modèlent, en général, sur les gymnases publics. Beaucoup n'ont pas de classes supérieures. Elles sont, naturellement, soumises au contrôle du Ministère et des Curateurs. Les autorités scolaires confirment les directeurs, règlent les rapports, confèrent les droits de gymnase public. L'attribution de ceux-ci par le Ministère a lieu chaque année depuis 1920. Les écoles reconnues les meilleures obtiennent « les pleins droits ». Les plus faibles soit comme organisation, soit comme qualité du personnel, soit comme méthode, progrès des élèves, etc., obtiennent les « droits restreints » ou sont dépourvues de droits et forcées, par conséquent, de s'amender ou de fermer leur porte. En 1923/24, 109 écoles privées possédaient les pleins droits, 220 les droits restreints, 169 n'avaient pas de droits.

En conclusion, en 1922/23 l'ensemble des écoles secondaires a été fréquenté par 138.367 garçons, 92.778, filles, soit, au total, 231.145 élèves. En 1923/24, ces écoles instruisaient (en chiffres ronds) 136.600 garçons et 85.200 filles, soit, en tout, 221.800 élèves. En 1923/24, dans 668 écoles la langue de l'enseignement était le polonais, dans 82 l'allemand, le ruthène, le blanc-ruthène, le russe, l'hébraïque, le yiddisch, le français, le lithuanien; dans 14 écoles, le polonais et une autre langue.

b) ENSEIGNEMENT. — Le programme du gymnase inférieur comprend : la religion, le polonais, une langue étrangère moderne, l'histoire de Pologne, la géographie, les mathématiques, la physique et la chimie, l'histoire naturelle, la calligraphie, le dessin, le chant, les travaux manuels, la gymnastique.

Au gymnase supérieur, l'enseignement est donné selon trois combinaisons dont chacune donne à un groupe de « matières similaires », appelé « base didactique », une

importance capitale. La « base didactique » de la section *mathématiques-sciences naturelles* est constituée par les mathématiques, la physique et la chimie, la cosmographie, l'histoire naturelle. Celle de la section *humanités* comprend le polonais, l'histoire, le latin. Celle de la section *classique* : le latin, le grec, l'étude de la civilisation classique. La « base didactique » de la section *néo-humaniste* est le polonais, l'histoire, une langue étrangère moderne.

Dans toutes les sections, il est particulièrement insisté sur les choses polonaises (1). On s'efforce aussi de donner à l'enseignement un caractère concret. On suscite le travail personnel, l'initiative des élèves (2).

3° Enseignement professionnel.

Avant la Grande Guerre, l'enseignement professionnel était systématiquement négligé en Pologne. Il n'en est plus ainsi aujourd'hui et les écoles qui le donnent sont de divers types.

a) ÉCOLES D'ENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE. — Entretenuës par des unions communales, des associations ; bénéficiant de subventions de l'Etat, elles sont destinées aux jeunes gens qui n'ont qu'une instruction élémentaire et sont occupés dans l'industrie ou le commerce. Les leçons, qui ont lieu le soir, durent trois mois.

ANNÉES SCOLAIRES :	1923-24	1924-25
Ecoles complémentaires.....	302	340
Nombre total des classes.....	1.336	1.779
Nombre total des élèves.....	47.230	51.930

(1) Ce que l'on appelle : « Etude de la Pologne contemporaine » en VIII^e commence par la partie géographique, à laquelle succèdent la partie économique, des notions sur le régime social de la Pologne, des notions de droit public avec l'interprétation de la constitution de la République, un aperçu synthétique de la culture et de la civilisation, enfin l'explication des devoirs du citoyen.

(2) Les élèves des diverses sections construisent très souvent eux-mêmes les appareils scientifiques. A la section « mathématiques-sciences naturelles », les sciences naturelles comportent quinze heures de leçons par semaine dont sept d'exercices et d'excursions.

b) ÉCOLES D'ARTISANS. — Elles forment, méthodiquement, des artisans et des ouvriers qualifiés pour les fabriques. Les cours, qui durent de deux à quatre ans, sont destinés à des jeunes gens de quatorze à seize ans qui ont une instruction élémentaire.

	1923-24	1924-25
Ecoles et cours d'artisans publics.....	31	27
Ecoles et cours d'artisans, communaux, sociaux et privés.....	29	49
Total.....	60	76
Nombre des sections.....	142	153
Nombre des élèves.....	5.846	6.537

c) ÉCOLES TECHNIQUES ET AGROTECHNIQUES. — Destinées à former des techniciens auxiliaires, elles ne reçoivent que des candidats ayant fait des études primaires complètes ou ayant suivi les cours d'une école d'artisans. Les études y durent de trois à quatre ans.

	1923-24	1924-25
Ecoles publiques techniques et agrotechniques ; cours techniques publics....	40	40
Ecoles privées techniques et agrotechniques ; cours techniques privés....	7	8
Total.....	47	48
Nombre des sections.....	86	91
Nombre des élèves.....	6.864	7 405

d) ÉCOLES D'INDUSTRIE ARTISTIQUE. — La durée des études y est de quatre à cinq ans. Les candidats doivent faire preuve d'aptitudes artistiques.

	1923-24	1924-25
Ecoles publiques d'ind. artistique.....	3	3
» privées » »	2	1
Total.....	5	4
Nombre des sections.....	9	8
Nombre des élèves.....	555	500

e) ÉCOLES DE COMMERCE. — Trois ans d'études. Les candidats doivent avoir fait des études primaires complètes.

	1923-24	1924-25
Ecoles de commerce publiques.....	14	15
Ecoles de commerce sociales et privés.	131	182
Total...	145	197
Nombre des élèves.....	13.446	18.400

f) ÉCOLES PROFESSIONNELLES DE JEUNES FILLES. — Trois ans d'études. Les candidates doivent avoir fait des études primaires complètes.

	1923-24	1924-1925
Ecoles publiques et cours professionnels publics pour jeunes filles.....	22	26
Ecoles et cours professionnels privés pour jeunes filles.....	106	138
Total....	128	164
Nombre des sections.....	216	251
Nombre des élèves.....	8.537	9.893

En résumé, en 1923/24 on comptait 687 écoles ou cours professionnels des catégories mentionnées ; en 1924/25, le chiffre s'en est élevé à 829. Le nombre des élèves s'est aussi notablement accru, puisqu'il est passé de 82.478 en 1923/24 à 94.665 en 1924/25.

g) Il faut ajouter aux catégories qui précèdent les ÉCOLES INFÉRIEURES D'AGRICULTURE qui relèvent du ministère de l'Agriculture.

	1923	1924	1925
Ecoles publiques agricoles et forestières			
de garçons.....	5	5	6
de filles.....	1	1	1
Ecoles agricoles des corps autonomes et privées			
de garçons.....	56	57	60
de filles.....	23	25	25
Ecoles d'horticulture des corps autonomes (+ une privée)			
de garçons.....	5	5	5
Total.....	90	93	97

Le nombre des élèves sortis de ces écoles fut de 2.520 en 1923 ; de 2.831 en 1924 ; en 1925, 3.430 élèves des deux sexes s'y inscrivirent.

Enfin sont encore à mentionner : deux Conservatoires de musique de l'Etat, deux Conservatoires privés et l'Ecole de Musique Chopin, qui possèdent des cours moyens et supérieurs ; quatre autres Conservatoires de Musique en différentes villes et l'Institut de Musique de Cracovie sont des établissements du niveau moyen ; soixante et une écoles privées de gymnastique rythmique, art dramatique, etc. ; quarante-huit écoles (1.440 élèves des deux sexes) de peinture, dessin, sculpture, art industriel, entretenues par les communes, des associations, des particuliers. — En 1923-24, le chiffre total des écoles et cours artistiques du degré inférieur ou moyen s'élevait à cent-vingt, le nombre de leurs élèves (approximativement) à 9.285.

4^e Enseignement supérieur

a) ÉCOLES D'ÉTAT. — Onze institutions d'enseignement supérieur sont légalement qualifiées d'« Ecoles Académiques » : les universités de Varsovie, Cracovie (1), Léopol, Poznan, Vilno, les Ecoles Polytechniques de Varsovie et

(1) C'est l'Université de Cracovie qui possède les plus anciennes traditions : elle fut fondée en 1364 par le roi Casimir le Grand. L'Université Jean Casimir, à Léopol, continue l'Académie créée dans cette même ville en 1661.

de Léopol ; l'École principale d'Agronomie de Varsovie ; l'Académie des Mines ; l'Académie des Beaux-Arts (Cracovie) ; l'Académie de Médecine vétérinaire (Léopol). Font encore partie des hautes écoles publiques : l'Institut pédagogique de l'Etat (Varsovie), l'Institut dentaire de l'Etat (Varsovie), l'École des Beaux-Arts (Varsovie) ; les cours supérieurs des Conservatoires de musique de Varsovie et de Poznan. — En 1923-24, les hautes écoles publiques que nous venons d'énumérer comptaient 28.611 étudiants, 8.147 étudiantes ; total : 36.758.

b) ÉCOLES PRIVÉES. — Outre ces institutions de l'Etat, il existe des écoles privées ayant le caractère des hautes écoles : École des Hautes Etudes Commerciales de Varsovie (légalement académique, elle comptait en 1923-24 : 1.044 étudiants, 273 étudiantes) ; l'Université libre de Varsovie (1923-24 : 700 étudiants, 353 étudiantes) ; l'Université de Lublin ; les Ecoles des Sciences politiques de Varsovie et de Cracovie (en 1923-24, la première avait 499 étudiants et 70 étudiantes) ; l'École supérieure de Commerce étranger (Léopol) ; les Cours supérieurs agricoles (Léopol) ; les cours supérieurs de l'École de Musique Chopin à Varsovie et des deux Conservatoires de musique privés de Cracovie et de Léopol.

5° Education des Enfants anormaux

En 1923-24, la Pologne possédait trente établissements particuliers et soixante-dix sections (surtout auprès des écoles primaires) pour les enfants anormaux. On y élevait 3.328 enfants. Parmi ces établissements, vingt-sept étaient des internats (six de l'Etat, vingt et un des communes ou des districts ou privés). Les instituteurs-éducateurs pour les enfants anormaux sont formés par l'Institut public de pédagogie spéciale créé à Varsovie en 1922. En 1923-24, il en est sorti vingt-trois personnes. Cette année, l'Institut a vingt-huit étudiants.

L'hygiène scolaire, l'éducation physique ont aussi retenu

l'attention du ministère de l'Instruction publique. Un « Inspecteur général d'hygiène » s'y trouve. Les écoles secondaires, les séminaires d'instituteurs, les écoles professionnelles (sauf de rares exceptions) possèdent des médecins et, pour la plupart, des dentistes scolaires. Les écoles primaires dans les grandes villes sont également dotées d'une surveillance médicale. L'organisation des soins médicaux dans les écoles primaires des villages est, en ce moment, en cours de réalisation (1).

§

Il n'est pas superflu d'ajouter à tous les renseignements qui précèdent quelques mots du caractère de l'enseignement polonais d'aujourd'hui et de ses méthodes. Ils achèveront de faire connaître l'effort polonais, en préciseront la portée, mettront en lumière son idéal.

Dans la sphère intellectuelle, l'éducateur polonais se propose « d'éveiller et de développer les facultés de l'esprit ». Sans négliger les connaissances fondamentales, il en limite le nombre et s'attache à l'exactitude, à la profondeur du savoir plus qu'à son étendue. Mais, en plus de l'intelligence, il a l'ambition d'« éveiller et de développer les forces physiques et morales ». Il veut donner à ses adeptes adresse et vaillance. C'est pourquoi l'on devine dans chaque matière, dans la manière « de la travailler », dans la coordination de toutes les « branches » d'études, le souci de fortifier la santé physique, de former le caractère, de « le rendre ferme et serein », d'« élargir la conscience sociale », de cultiver, avec le patriotisme, « le sentiment des devoirs civiques, de la solidarité humaine ». De là aussi la mise en œuvre des méthodes actives qui exigent des élèves initiative, esprit de recherche et évitent « le superficiel, le verbalisme ».

Enfin « la forme républicaine du régime de l'Etat, la

(1) Cf. *La Médecine scolaire*, Paris, novembre 1924 : « L'hygiène scolaire et l'éducation physique en Pologne. »

connaissance des fautes du passé d'avant les partages avec ses nuisibles privilèges de classes » (1), donnent à l'enseignement polonais un autre caractère qu'il faut signaler : il est démocratique. « Une des manifestations de ce caractère est précisément l'appellation donnée à l'école : « Szkola powszechna », école universelle, école pour tout le monde au sens strict du mot. Permettre, en principe, à chaque individu d'atteindre à l'échelon d'instruction et à la situation correspondant à ses capacités, quelle que soit sa naissance, quelle que soit sa fortune », telle est l'idée qui a présidé à l'organisation d'ensemble de l'enseignement polonais, à tous ses degrés.

Ainsi, en dépit des lourdes charges léguées par le passé des temps de servitude, en dépit de la plus grande des complexités, l'œuvre entreprise en Pologne pour l'instruction et l'éducation nationales, apparaît déjà solide et digne d'être admirée. Ce n'est pas en France qu'on sera tenté de le nier.

M. HÉNON.

(1) Pour mieux apprécier l'effort polonais, on fera bien de relire la page où Rambaud (*Histoire de la Russie*, Hachette) analyse les causes de la disparition de l'Etat polonais lors des partages.